EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Mairie de MACAU

Arrêté n° AR2025/352

Portant interdiction de stationnement et de circulation pour le festival « les Gueilles de bonde » 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Le Maire de la commune de MACAU,

Vu Le code Général des Collectivités territoriales dans ses articles L2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Considérant qu'à l'occasion du Festival Les Gueilles de Bonde, organisé par l'Association Les Gueilles de Bonde du 04 au 07 septembre 2025, il y a lieu pour la bonne organisation de cette manifestation ; pour la sécurité des usagers des voies et places publiques du centre bourg, de réglementer la circulation et le stationnement,

Arrêté :

Article 1 : Du jeudi 04 septembre 2025 à 10h00 jusqu'au dimanche 07 septembre 2025 à 13h00

La circulation et le stationnement seront totalement interdits sur **le parking devant la mairie** et sur **la place Duffour Dubergier qui longe l'arrière de l'église**

Article 2 : Du vendredi 05 septembre 2025 à 8h00 au dimanche 07 septembre 2025 à 13h00

La circulation et le stationnement seront totalement interdits **Place de la République** et **place Duffour Dubergier**, sauf pour les services publics, services de secours et véhicules organisateurs.

Des déviations seront mises en place :
l'accès au port sera fermé depuis le centre-bourg. Il conviendra d'emprunter le chemin du Bord de l'eau depuis le chemin de Labarde (RD209) pour accéder à l'Allée Claude Pécastaings, au chemin du Tayet et au port de Macau
l'accès au centre-bourg sera fermé sur l'avenue du onze novembre depuis le pont de la Maqueline.

Article 3 : Du vendredi 05 septembre 2025 à 8h00 au dimanche 07 septembre 2025 à 13h00

La rue Camille Godard sera fermée depuis la rue du 8 mai 1945 jusqu'à la place Duffour Dubergier (en direction de l'église). Les riverains de cette partie de la rue Camille Godard et du Chemin du Petit Castéra pourront néanmoins emprunter cette portion de voie à double sens pour accéder à leur habitation.

Article 4 : Du samedi 06 septembre 2025 à 22h00 au dimanche 07 septembre 2025 à 02h00,

En raison du feu d'artifice, **l'allée Claude Pécastaing** sera interdite à la circulation.

Article 5 : Du vendredi 05 septembre 2025 à 08h00 au dimanche 07 septembre 2025 à 13h00

L'avenue de La Coste sera fermée à la circulation, **depuis le chemin du Mahoura jusqu'à la Place de la République.** Les usagers seront déviés par le chemin du Mahoura.
Seuls les riverains, les usagers voulant accéder au parking, avenue de La Coste, et les usagers sortant de la rue Pierlot seront autorisés à emprunter cette portion de voie interdite à la circulation.

Article 6 : Du vendredi 05 septembre 2025 à 18h au dimanche 07 septembre 2025 à 13 heures.

La circulation sera interdite sur la **rue Victor Hugo** du vendredi 5 septembre 2025 à 18h00 au samedi 6 septembre 2025 à 01h00, puis du samedi 6 septembre 2025 à 14h00 au dimanche 7 septembre 2025 à 13h00. Pendant ces périodes, les automobilistes seront invités à emprunter la rue Pierlot et l'avenue de la Coste comme itinéraires de déviation.

Article 7 : Véhicules d'urgence
Les accès pour les services d'urgence et les secours seront maintenus.

Article 8 : Le stationnement
Les usagers pourront stationner leur véhicule : parking avenue de La Coste, parking du Mahoura et parking chemin de Ganymède.

Article 9 : La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux de signalisation qui seront installés par les organisateurs du Festival les Gueilles de Bonde mis à disposition par la commune de Macau.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La police communale,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MACAU,
- Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de MACAU,
- Messieurs et Mesdames les organisateurs du festival,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Macau, le 08 juillet 2025

Le Maire,

Chrystel COLMONT-DIGNEAU